

Matériel pour le droit

Par Zelkir, le 06/08/2019 à 15:52

Bonjour/bonsoir J'intègre la fac de droit de Toulouse. J'aimerais savoir, pour ce qu'il en est de la prise de note, et l'apprentissage, devrais-je plutôt m'orienter vers un MacBook ou un iPad Pro avec clavier et stylet ?

Je trouve qu'il peut être intéressant d'avoir une sorte de format papier pour relire et surligner tranquillement sont travail sur un iPad car moins intuitif et naturel sur un ordinateur, qu'en pensez vous ?

De plus ayant fait 1 ans de prepa hec vais-je avoir plus de facilité que certain pour ma 1 ère année car je m'intéresse vraiment au droit et je veut bétonner mon dossier pour le choix du master et choisir un outil utile dans le temps sachant que je n'ai pas les moyens d'acheter les deux

Par Chris / Joss Beaumont, le 06/08/2019 à 16:18

Bonjour.

Pour ma part j'utilisais un Macbook Pro + un ipad pro, j'avais déjà les deux je n'ai donc rien acheté "pour" la fac.L'ipad a l'avantage de permettre de faire des graphiques en effet mais à 1.200€ la feuille de papier pour un ipad pro ça fait cher.

À noter et comprendre que n'importe quel ordinateur fera l'affaire du moment qu'il fait tourner le pack office ou son équivalent, la marque et la couleur n'affecteront pas vos performances en droit, pas plus que votre prépa HEC, j'avais dans ma promo des gens entrés directement en L2 voir L3 car étant déjà dans le monde juridique, force a été de constater qu'ils n'ont malheureusement pas réussi à passer, faute à la méthode ou un excès de confiance sans doute.

Idéalement, le MacBook Pro reste une valeur sûre pour ma part car il est "taillé" pour le travail et pèse moins lourd que ses concurrents, maintenant tout dépend de ce que vous comptez faire avec ce mac, s'il s'agit juste de prendre des notes, un humble Macbook Air sera déjà bien suffisant.

Le Pro n'est utile que pour du gros travail (je suis photographe à côté, j'ai besoin d'une très grosse puissance de traitement image) mais si vous n'avez aucun impératifs pros et aucun besoin d'une machine puissante pour faire tourner des logiciels de modélisation, de photo ou de vidéo montage, restez sur un MacBook Air, ça sera amplement suffisant, maintenant, si vous avez les moyens de prendre un pro, n'hésitez pas, car Apple, c'est finalement avant tout

une question de moyens plus que de besoin ;)

Si vous avez des questions sur la L1, n'hésitez pas à prendre connaissances des topics traitant de votre future fac, cela va vous aider à aborder à 100% votre licence et à la réussir haut la main.

Par Isidore Beautrelet, le 07/08/2019 à 10:10

Bonjour

Pour le débat ordi vs stylo je vous invite à lire ce sujet https://www.juristudiant.com/forum/ma-methode-de-travail-t27834.html

Personnellement je prenais mes notes à la main car j'arrive mieux à assimiler quelque chose que j'ai écrit moi même. J'écrivais sur un brouillon puis chez moi je remettais au propre. Résultat j'assimilais déjà mon cours car je l'écrivais et le relisais deux fois.

Le fait que vous veniez d'une prépa HEC ne vous avantagera pas plus que ça. Certes vous avez été amené à avoir un rythme de travail soutenu, mais la méthodologie juridique a ses propres exigences.

Je peux en témoigner car en tant que chargé de TD j'ai eu un étudiant de LA3 qui venait d'une prépa HEC. Il avait certes des connaissances en droit des affaires et participait activement. En revanche, il ne maitrisait pas du tout la construction d'un raisonnement juridique. Je lui ai proposé un suivi individuel pour le remettre à niveau, mais il a fait preuve d'un excès de confiance en me disant "Je connais le cas pratique on en faisait lors de ma prépa". Sauf que c'était des professeurs de SES qui sont très loin des exigences de fac de droit. Résultat, note de contrôle continu 05/20. Il était très fort pour recracher son cours et étaler sa culture général mais il passait à chaque fois à côté du problème juridique. Je tiens de nouveau à souligner que c'était en filière AES, on est censé être moins exigeant qu'en Droit, bref vous l'aurez compris un LD3 aurait eu 0 pointé.

En résumé, garder le rythme de travail que vous avez acquis lors de votre prépa mais il faudra repartir à 0 au niveau de la méthodologie. Sur cet aspect, vous êtes au même point que les néo bacheliers.

Par **Zelkir**, le **07/08/2019** à **15:53**

Tout d'abord je vous remercie d'avoir répondu si vite. Pour le matériel nécessaire je suis d'accord qu'apple est une question d'argent mais le système d'exploitation souffre beaucoup moins de problème technique que sur Windows, c'est un fait étant donné que l'OS est d'avantage bridé. Comme vous l'énonciez, il est intéressant de revoir ses cours sur « feuille » d'où ma question et vous êtes les plus à même d'y répondre, pour de la prise de note l'Ipad

ne suffisait t'il pas ? Muni d'un Clavier et du pencil il permet d'ecrire Le cours sur de la même façon qu'un ordinateur et de faire des annotations et du surlignage l'or de la relecture le soir ? Un MacBook ne ferait il pas doublons avec moins d'utilité ? Pour ce qui est de la prepa hec, je viens d'une voie particulière, ECT où le droit est une matière à part entière avec un important coefficient et que l'on a 6 heures par semaines et qu'il n'y a pas en ECE ni ECS mais je veut bien vous croires quand vous me dites qu'il y a une grosse différence dans le raisonnement étant donné que les seules exercices au quel nous sommes préparés pour les concours ce sont : cas pratiques, veille juridique et arrêt juridique.. nous ne faisons pas de dissertations juridiques. Je vais donc suivre vos conseilles et aller sur le forum qui correspond à mon établissement pour récolter des informations sur cette fac

Je vous remercie en tous cas de vos réponses rapides et je suis dans l'attente d'une autre réponse pour clore le débat entre MacBook ou iPad Pro. Bonne journée

Par Isidore Beautrelet, le 08/08/2019 à 08:22

Bonjour

Pour votre question Macbook vs Ipad, en fait c'est vraiment à vous de voir l'outil qui vous parait le mieux. Si vous pensez que vous serez à l'aise sur l'Ipad alors vous pouvez partir là dessus.

Pour ce qui est de la méthodologie juridique vous pouvez également poser vos questions sur ce forum.